

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 MARS 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Malvézie le samedi 5 mars 2016, à 21 heures 00, sous la présidence de M. Daniel SARRAUTE, Maire.

Étaient présents : MM. SANS Stéphane 1^{er} adjoint, RENALIER Jean 2^{ème} adjoint, MMES DEMIGUEL Véronique, PACHERE Christine, MM. MACHADO Antoine, GRAND Christian.

Étaient absents excusés: MM. André CORDIER, Patrick PEREZ, MMES Isabelle DAVID, Marion ALLEMANE.

MME. Véronique DEMIGUEL a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir fait procéder à la signature du registre des délibérations, M. le Maire entame les différentes questions à l'ordre du jour du conseil.

1) Travaux d'accessibilité Salle des Fêtes et Eglise

Compte-tenu des dépassements prévisibles sur le chantier d'accessibilité de la Mairie et afin d'assurer au mieux le financement de celui de l'Eglise et de la Salle des Fêtes, M. le Maire présente au Conseil le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016 déposé par la Commune auprès de la Sous-Préfecture. Nous devrions savoir si le dossier d'un montant global de 8 695,60 € HT a été accepté vers la fin mars.

A terme, c'est le parc et les accès de la Mairie et de la Salle des Fêtes qui auront été complètement réaménagés. Grâce aux conseillers, les arbres les plus gênants ont été abattus et notre employé a replanté deux pruniers. L'entretien des allées, problématique jusqu'ici, en sera facilité et le lieu sera espérons-le plus convivial. Un barbecue sera installé prochainement. Les travaux devraient être terminés pour la fin avril.

2) Travaux Ecole

Au cours des mois de janvier et février, des conseillers et l'employé ont réalisés les travaux de démolition des cloisons, du doublage et du faux plafond du Rez-de-chaussée. Autant de postes coûteux, économisés sur le chantier. L'Entreprise SOUPENE a d'ores-et-déjà réalisé le désamiantage et les planchers du RDC. 13 devis correspondant à quatre postes (menuiseries, plâtrerie, électricité, plomberie) sont soumis au Conseil. Après examen approfondi des devis, quatre entreprises locales ont été choisies. L'Entreprise SAS MRM a obtenu le poste Menuiseries avec un devis de 17 739,30 €. M. PRAT Olivier a obtenu le poste Electricité avec un devis de 7 994 €. M. KEBDANI a obtenu le poste Plomberie avec un devis de 5115 €. M. BARES a obtenu le poste Plâtrerie avec un devis de 10 471 €.

3) Préparation Budget 2015

Le Conseil a ensuite débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

Plusieurs principes ont été adoptés.

Les taux d'imposition déjà non réévalués en 2014 et en 2015, seront maintenus en 2016.

Les montants des subventions aux associations devraient être maintenus.

Le contrat de notre employé Municipal, Christophe AUTIER, embauché sous contrat aidé CAE-CUI, arrivant à son terme en juin 2016 et ne pouvant être renouvelé dans les mêmes termes, M. le Maire, compte-tenu de ses implications budgétaires, propose au Conseil de statuer d'ores-et-déjà sur le devenir de M. AUTIER qui en sera informé.

Au regard de son implication et de son assiduité, il propose au Conseil de se prononcer sur son maintien sur un poste à mi-temps (17h30) sur un contrat d'un an avec possibilité de six renouvellements.

Une première ébauche des crédits d'INVESTISSEMENTS, prenant en compte les projets lancés (Opération Accessibilité Eglise et Salle des Fêtes, Travaux logement Ecole) a été définie.

La loi Notre institue à compter du 1^{er} Janvier 2016, l'obligation pour les communes de moins de 1000 habitants de verser à taux plein leur indemnité de fonction à leurs maires. Jusqu'ici M. le Maire comme le 1^{er} Adjoint ne percevaient que 50 % de cette indemnité (288,74 € nets). Cette indemnité leur permettait de réaliser les petits achats municipaux du « quotidien » (fournitures diverses) et le reliquat de l'indemnité était automatiquement intégré au budget communal. M. le Maire propose donc au Conseil de reverser en fin d'année sous forme de don 50 % de ses indemnités complètes soit 3 468 €, don qui sera intégré au budget communal en recettes de fonctionnement.

Le prochain Conseil aura entre autres pour ordre du jour le vote des Comptes Administratifs 2015 et du Budget 2016.

4) Questions diverses.

Pool Routier : Le SIVOM a réalisé courant janvier les travaux de réfection du chemin du Col des Bernets. D'un coût approximatif de 9 700 € dont 30 % seront à la charge de la Commune, ce chemin devrait grandement faciliter l'accès à ce hameau.

Un drain ayant été installé sous le chemin capte plusieurs sources. La récupération de ces eaux serait intéressante et sera mise à l'étude en accord avec les riverains.

Afin d'assurer sa pérennité, la circulation sur ce chemin sera néanmoins réglementée par un arrêté municipal et des panneaux de signalisation ont été commandés.

D'autres travaux sont en attente :

- Fin de la reprise du pluvial du Chemin de la Hount détérioré par des agriculteurs;
- Réfection du premier tournant de la piste Vignaut-Col des Ares.
- Pose de miroirs de sécurité sur certains carrefours dangereux.

Mais une nouvelle règle de ventilation des dépenses du POOL ROUTIER imposée par le Conseil Départemental risque de nous bloquer un peu cette année.

Fleurissement et entretien du village: Le principe des bons de commande lancé l'année dernière sera reconduit en 2016. Ce sont 28 bons de commande qui ont été utilisés en 2015 et qui ont permis de fleurir un peu plus notre village.

Toute personne résidente du village désireuse de fleurir son devant de porte, pourra donc retirer courant avril-mai en Mairie un bon d'achat de fleurs de 20€ offert par la Municipalité et se présenter auprès des pépinières désignées. Ce bon constituera une petite incitation pour les personnes qui acceptent de participer au fleurissement et à l'embellissement du village.

Le collectif d'associations « Objectif zéro pesticide » qui organise une **semaine des alternatives aux pesticides** du 20 au 30 mars nous a contactés car à cette occasion, il réalise une exposition où seront présentées les communes ayant déjà adopté la démarche zéro pesticide. Isabelle DAVID se chargera de présenter l'intérêt, les limites ou les difficultés de notre expérience.

Place du Laouis L'employé municipal a procédé à l'arrachage de la haie plantée en façade de la maison Tignol. Cette haie en très mauvais état sera remplacée pour le moment par un parterre. Il a planté aussi un catalpa boule à côté du Monument aux Morts. La réimplantation du bassin en pierre de la Mairie sur la Place du Laouis à la place du robinet actuel va être étudiée.

Pronomades La municipalité a été contactée par la Direction des Pronomades au sujet d'un spectacle théâtral qui aurait pour cadre la Place du Laouis et son Monument aux Morts. Ce spectacle qui aura pour thème la 1^{ère} Guerre Mondiale devrait être présenté à la population le mercredi 1^{er} juin 2016.

Chasseurs Plusieurs plaintes sont parvenues à la Mairie concernant entre autre la vitesse excessive dans le village mais aussi les villages voisins de certains véhicules de chasseurs. M. le Maire après l'avoir signalé verbalement à M. le Président de l'ACCA lui transmettra un courrier officiel d'avertissement.

Retable Le restaurateur en charge du retable de l'Eglise étant surchargé de travail n'est pas en mesure de réaliser le chantier avant l'année 2017. Des contacts ont été pris à nouveau pour garantir le maintien des financements promis.

SMEA Les tarifs de l'eau potable devraient subir une hausse de 1,2 % pour l'année 2016.
La relève des compteurs sera assurée dans la semaine du 7 au 11 mars.

Le prochain conseil est programmé pour le samedi 2 avril 2016.

La séance est levée à 01h00.

Le Maire

D. SARRAUTE

Le 1er Adjoint au Maire, Le 2ème Adjoint au Maire, Les Conseillers Municipaux